

# LA tribune DES PETITES VILLES



AVRIL/MAI 2021  
#236

“LA NÉCESSITÉ DE RÉÉQUILIBRER  
LE DÉVELOPPEMENT DE NOS  
TERRITOIRES”

TRILPORT : 5<sup>E</sup> @VILLE INTERNET

05

PAUL HERMELIN, AUTEUR DU RAPPORT DE  
L'INSTITUT MONTAIGNE

06

ENQUETE FINANCIERE SUR LA SITUATION  
DES PETITES VILLES

11





# ILS ONT REJOINT L'APVF RÉCEMMENT ET VOUS ?

<b>ARGENTRE DU PLESSIS</b>	BRETAGNE	35
<b>AUNEUIL</b>	HAUTS DE FRANCE	60
<b>BAGARD</b>	OCCITANIE	30
<b>BALLANCOURT SUR ESSONNE</b>	ILE DE FRANCE	91
<b>COUTRAS</b>	NOUVELLE-AQUITAINE	33
<b>BANDRELE</b>	MAYOTTE	97
<b>BARJOLS</b>	PACA	83
<b>BOIS GUILLAUME</b>	NORMANDIE	76
<b>BOISSEUIL</b>	NOUVELLE-AQUITAINE	87
<b>BOURG ACHARD</b>	NORMANDIE	27
<b>BOURG ST MAURICE LES ARCS</b>	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	73
<b>BRESLES</b>	HAUTS DE FRANCE	60
<b>BROU</b>	CENTREVAL DE LOIRE	28
<b>CHAMPAGNEY</b>	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	70
<b>CHÂTEAU SALINS</b>	GRAND EST	57
<b>CHAZELLES SUR LYON</b>	AUVERGNE RHONE ALPES	42
<b>CLERMONT L'HERAULT</b>	OCCITANIE	34
<b>COGOLIN</b>	PACA	83
<b>CONDE SUR L'ESCAUT</b>	HAUTS DE FRANCE	59
<b>CREVECOEUR LE GRAND</b>	HAUTS DE FRANCE	60
<b>CRICQUETOT L'ESNEVAL</b>	NORMANDIE	76
<b>CROSNE</b>	ILE DE FRANCE	91
<b>CRUSEILLES</b>	AUVERGNE RHONE ALPES	74
<b>DOMPIERRE SURYON</b>	PAYS DE LA LOIRE	85
<b>FOURMIES</b>	HAUTS DE FRANCE	59
<b>FRESNES SUR ESCAUT</b>	HAUTS DE FRANCE	59
<b>FREVENT</b>	HAUTS DE FRANCE	62
<b>GENLIS</b>	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21
<b>GRAND AIGUEBLANCHE</b>	AUVERGNE RHONE ALPES	73
<b>JOUARRE</b>	ILE DE FRANCE	77
<b>LAMENTIN</b>	GUADELOUPE	97
<b>LE PORT MARLY</b>	ILE DE FRANCE	78
<b>LIGNY EN BARROIS</b>	GRAND EST	55
<b>L'ILE D'YEU</b>	PAYS DE LA LOIRE	85
<b>LORLIOL SUR DROME</b>	AUVERGNE RHONE ALPES	26
<b>MAGALAS</b>	OCCITANIE	34
<b>MIRAMONT DE GUYENNE</b>	NOUVELLE AQUITAINE	47
<b>MIRANDE</b>	OCCITANIE	32
<b>MOISSY CRAMAYEL</b>	ILE DE FRANCE	77
<b>MONTCEAU LES MINES</b>	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	71
<b>NAY</b>	NOUVELLE AQUITAINE	64
<b>NONTRON</b>	NOUVELLE AQUITAINE	24
<b>PELUSSIN</b>	AUVERGNE RHONE ALPES	42
<b>PLERIN</b>	BRETAGNE	22
<b>PONT AVEN</b>	BRETAGNE	29
<b>RAUCOURT RANCON</b>	NOUVELLE AQUITAINE	87
<b>RENNES</b>	GRAND EST	68

# RELANCE – RÉSILIENCE – RESPONSABILITÉS : N'OUBLIONS PAS LES PETITES VILLES !

ÉDI  
TO  
RIAL

La crise sanitaire, économique et sociale que nous subissons depuis plus d'un an, et dont on n'a pas fini de mesurer tous les effets a remis à l'honneur les petites villes et les collectivités territoriales à taille humaine.

Nombre de médias ont consacré des reportages aux citoyens des grandes métropoles qui, par la grâce du télétravail se sont installés pour une période indéterminée dans nos petites villes et pour certains, décidés d'y rester: Un coup de frein irrépressible et irréversible à la métropolisation ? La question est bien sûr beaucoup plus complexe, qu'un simple effet de mode ou de convenance personnelle selon laquelle on se sentirait mieux dans une petite ville que dans une métropole, surtout lorsqu'on est confiné...

Pour autant qui niera que l'accès à l'emploi, l'offre de logement, la qualité éducative, les questions de mobilité, et aussi la couverture numérique ne se posent pas avec une particulière acuité dans nos petites villes et leurs bassins de vie ?

Il existe à cet égard une très large variété de situation et c'est bien sûr la qualité de l'offre de services de proximité -dont l'offre de soins n'est pas la moindre- ainsi que le dynamisme économique qui font toute la différence.

Voilà pourquoi, l'APVF mène depuis plus de vingt ans le combat pour une métropolisation maîtrisée et pour un aménagement équilibré des territoires. C'est plus que jamais un enjeu de cohésion sociale et territoriale.

Comme le dit très clairement, Paul Hermelin, auteur pour l'Institut Montaigne, d'un très intéressant rapport sur les inégalités territoriales et dont nous publions dans cette Tribune, une interview : les 15 plus grandes métropoles françaises concentrent 81% de la croissance hexagonale contre 50% pour la moyenne des pays de l'OCDE et moins de 40% en Allemagne ...

Notre pays reste profondément déséquilibré et le ruissellement de la croissance et des richesses économiques n'en déplaît à certains, est tout sauf automatique.

Nos petites villes ont pourtant de l'avenir, c'est une conviction profonde parce que ce sont des territoires de cohésion et de modernité.

Elles ont su et continuent de faire preuve de résilience au cours de cette pandémie qui n'en finit pas. Nombre d'entre elles vont bénéficier du programme « petites villes de demain » dont on ne saurait oublier qu'il porte la marque et le label de notre association et de ses combats. De même, la crise sanitaire a constitué le révélateur des défaillances de notre système d'offre de soins : 20.000 lits hospitaliers fermés en presque vingt ans, une désertification médicale qui progresse et une hypercentralisation de la part des ARS, créées à l'origine pour gérer de façon comptable le système et non pour faire face à une crise sanitaire de cette ampleur. C'est dans ce domaine une réforme d'ampleur qui s'impose et non un simple réajustement. Nous souhaitons une véritable gouvernance partagée garantissant une participation beaucoup plus importante des collectivités territoriales à toute prise de décision en matière sanitaire.

« Relance – Résilience – Responsabilités ». Ce sera fort justement le thème choisi, il est d'actualité, pour nos prochaines Assises que nous tiendrons à Cenon, en Gironde les 9 et 10 septembre prochains.

Nous procéderons à cet égard à un diagnostic objectif du plan de relance mais nous ferons aussi des propositions pour en améliorer les outils, encore trop complexes et insuffisamment connus afin qu'aucun territoire ne décroche.

Le choc économique et social qui se profile, conséquence de l'épidémie de Covid doit nous pousser à réagir. Le plan de relance nous en fournit l'occasion à la condition qu'il s'inscrive dans une réelle volonté de rééquilibrage de tous les territoires.

Car une conviction nous anime le plan « France-relance » ne doit oublier personne et pour cela, il doit être territorialisé. Et puis, nous parlerons aussi de décentralisation et d'égalité territoriale en tirant toutes les leçons de nos dysfonctionnements et de nos rigidités. Vaste programme auquel nous vous convions dans cette belle région bordelaise.



**Christophe Bouillon**

*Président de  
l'Association  
des petites villes  
de France*

*Maire de Barentin*



AVRIL/MAI 2021 #236

3

tribune  
PETITES  
VILLES

## CULTURE, DÉCENTRALISATION, EUROPE, VACCINATION : L'APVF MOBILISÉE !

### Les Maires de l'APVF rencontrent Roselyne Bachelot : « Nous sommes prêts pour la réouverture »

Une délégation de l'Association des petites villes de France a échangé avec Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, en visioconférence mardi 20 avril pour évoquer le sujet de la réouverture des lieux culturels dans les petites villes. Les Maires ont souligné que les petites villes constituaient la strate idéale pour expérimenter ces réouvertures progressives et ont rappelé l'importance des festivités estivales, en plein air, que ce soit pour l'attractivité du territoire, le lien social ou l'éducation artistique des plus jeunes.

### L'APVF reçue par Olivier Véran : des engagements clairs et partagés entre l'Etat et les collectivités

Christophe Bouillon et Nathalie Nieson ont rencontré le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, le 19 mars dernier. La délégation de l'APVF a rappelé au Ministre son attachement à une approche territoriale et différenciée selon la gravité de la pandémie dans les départements. L'essentiel de la discussion a porté sur la déclinaison de la

campagne de vaccination dans les collectivités. Les élus de l'APVF se sont inquiétés des coûts engendrés par la prise en charge des frais occasionnés pour le fonctionnement des centres de vaccination et de la compensation de ces coûts.

Le Ministre s'est engagé à ce que les collectivités locales disposent en matière de coût de règles claires et partagées collant au plus près de la réalité et tenant compte de la situation spécifique de chaque collectivité.

### Protocoles sanitaires dans les écoles et rentrée scolaire : l'APVF participe au groupe de travail

L'APVF a été associée au groupe de travail visant à mettre en œuvre les protocoles sanitaires dans les établissements scolaires (autotests, tests salivaires, jauges réduites) avec le cabinet du ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer. Alors que les écoles ont été fermées tout le mois d'avril, les Maires des petites villes ont pu préparer la rentrée scolaire sereinement, en amont et en bonne intelligence avec les services de l'Etat.

#### Mais aussi...

- Logement : L'APVF a participé à une réunion organisée par le ministère du Logement sur les évolutions du dispositif de la loi SRU le 31 mars.
- Fonction publique : Igor Semo, Maire de Saint-Maurice, Vice-président de l'APVF a représenté l'APVF dans le cadre d'une réunion organisée par les ministres Amélie de Montchalin et Elisabeth Borne sur l'apprentissage le 13 avril.
- Finances locales : L'APVF a participé à la troisième réunion du groupe de travail sur les finances du bloc communal en présence des cabinets des ministres Olivier Dussopt et Jacqueline Gourault le 21 avril.
- Revitalisation : Echanges entre Christophe Bouillon et Jacqueline Gourault sur Petites Villes de demain à l'occasion du Printemps des Territoires, le jeudi 18 mars.
- Première rencontre nationale petites villes de demain avec la participation de Christophe Bouillon qui a débattu à cette occasion avec Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et Joel Giraud, Secrétaire d'Etat à la ruralité, le jeudi 22 avril.
- Environnement : Audition par le Sénat dans le cadre du projet de loi Climat et résilience de Pierre Aschieri, Maire de Mouans Sartoux, Président de la Commission écologie de l'APVF, le Mardi 20 mars.

## RENDEZ-VOUS

9 et 10 septembre 2021 - Assises

### « Relance, Résilience et Responsabilité »

Les Assises des petites villes se tiendront le jeudi 9 et le vendredi 10 septembre 2021 à Cenon (Gironde). Le programme prévisionnel et les modalités d'inscription vous seront communiqués dans les prochaines semaines.

19 mai 2021 - Webinaire

### « Communication et gestion de la commune en période pré-électorale : quelles précautions prendre ? »

Animé par Maître Philippe Bluteau, Conseiller Juridique de l'APVF, Avocat au cabinet Oppidum

(Inscription via la rubrique agenda du site de l'APVF)

La ville de Trilport a conservé sa cinquième arobase, synonyme de labellisation « Ville internet », pour la troisième année consécutive. Jean-Michel Morer, Maire de la ville, souhaitait à ce titre mettre en avant l'entreprise locale « Software Attitude » qui reflète bien cette cinquième arobase et participe à l'attractivité économique de son territoire. Cette entreprise très dynamique s'est développée exponentiellement ces dernières années, dans le domaine du numérique et de l'accompagnement des collectivités.

## TRILPORT : 5 @ « VILLE INTERNET » POUR LA TROISIÈME ANNÉE : FOCUS SUR UNE ENTREPRISE LOCALE DYNAMIQUE



Trilport est la plus petite ville d'Ile-de-France à avoir obtenu les cinq arobases, un classement établi par l'association « Ville internet », qui classe de manière globale les champs d'action du numérique dans les villes. Ce classement valorise le travail des élus, des services municipaux mais aussi des partenaires associés aux projets dans le domaine du numérique.

Software Attitude travaille depuis plusieurs années avec la Mairie de Trilport, et a donc contribué au développement numérique de la ville. Cette entreprise a notamment travaillé au sein des écoles municipales, sur la connectivité des tableaux numériques, sur la gestion des salles d'informatique ou sur la gestion du réseau. L'entreprise a par ailleurs contribué à la centralisation des données des services municipaux, entre les différents sites de la commune et ont aidé la Mairie dans la mise en œuvre de sa politique de cybersécurité ou de développement du télétravail, dans le contexte de crise sanitaire.

Elle travaille également avec des associations, d'autres collectivités locales ou des grosses sociétés œuvrant dans le domaine des nouvelles technologies. L'activité de l'entreprise se décline en deux grandes parties : la vente de matériel de la marque Dell qui comprend les serveurs, le réseau, le stockage des données et la sécurisation de celles-ci, et les besoins quotidiens de la bureautique avec des ordinateurs portables, ordinateurs de bureau ou écrans. L'entreprise est l'un des plus importants revendeurs de la marque, en France. Le second volet est le service aux clients, qui est en

réalité de l'ingénierie. Il s'agit de sécuriser les données ou les réseaux, de travailler sur les questions de cybersécurité, un enjeu qui se développe notamment du fait de l'augmentation du télétravail, ou d'héberger des données pour des clients via le « cloud ».



*en étant pourvoyeuse d'emplois qualifiés, pour les jeunes notamment »*

*« Software Attitude, une entreprise locale de taille très modeste à sa création, fait désormais la fierté de son territoire et contribue largement aux cinq arobases obtenues par Trilport. Elle constitue un projet d'entreprise et une belle aventure collective et humaine tout*

Jean-Michel Morer,  
Maire de Trilport



**PAUL HERMELIN :**  
**« A L'AUNE DE LA CRISE SANITAIRE, IL EST IMPÉRIEUX DE RÉÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES »**

**Paul Hermelin,** commence sa carrière dans l'administration française à la direction du budget et au sein de cabinets ministériels. Entré dans le Groupe Capgemini en 1993, il devient président-directeur général en 2012. Depuis mai 2020, il est président du Conseil d'administration de Capgemini SE. Paul Hermelin est un ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration.

**I - Vous venez de signer un rapport publié par l'Institut Montaigne qui s'intitule « Rééquilibrer le développement de nos territoires » : quels sont les principaux constats que vous faites concernant la polarisation des inégalités territoriales entre les Métropoles et les villes petites et moyennes ?**

Si le principe de métropolisation est universel, il existe pourtant une exception française. Un chiffre est particulièrement spectaculaire : les 15 plus grandes métropoles françaises concentrent 81 % de la croissance hexagonale, contre 50 % pour la moyenne des pays de l'OCDE et moins de 40 % en Allemagne.

La photographie de la France en 2021 est donc celle d'un pays déséquilibré entre d'une part, de grandes métropoles qui captent la création de richesse et, d'autre part, les villes moyennes et ce que nous avons appelé les « territoires épars », qui voient leur niveau de vie stagner, voire décliner.

Bien sûr, il peut exister des contre-exemples. C'est le cas par exemple des villes de Thiers ou de Vitré, que nous prenons en exemple dans le rapport de l'Institut Montaigne, et qui sont parvenues à de très belles réussites économiques. Cependant, force est de constater que si nous avons réussi à développer de grandes métropoles, qui constituent des atouts indéniables pour la France, nous avons accepté la désertification des territoires loin de ces grandes métropoles.

Un point est fondamental : les faiblesses structurelles que nous constatons dans ces territoires ne sont pas une fatalité. En effet, le dynamisme des métropoles que nous observons montre que la logique d'aménagement du territoire peut être couronnée de succès. Dès lors, une politique volontariste et ambitieuse peut permettre un rééquilibrage dans les années à venir.

Pour ce faire, il ne s'agit pas d'être nostalgique d'un Etat stratège qui prévalait au moment de la création de la Datar. Le rôle de l'Etat a évolué, et il est désormais un accompagnateur et un facilitateur de l'émergence d'initiatives locales. Cepen-

dant, une logique de différenciation territoriale au service des territoires épars doit désormais prévaloir, et présider à l'élaboration des différents plans au service du développement économique national et des différentes actions de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales.

Aujourd'hui, dans certains départements, la part des emplois de fonctionnaires dans la population active dépasse les 40 %. Il semble évident qu'une partie explicative de l'émergence du mouvement des gilets jaunes relève de la désespérance de ces territoires où la perspective d'un emploi stable, d'une évolution de carrière et, en définitive, l'espoir d'une promotion sociale pour soi-même ou pour ses enfants n'existe plus.

Notre conviction est que, sur le plan collectif, la France ne gagne pas à cet effet de concentration, qui génère par ailleurs d'importants effets de congestion pour les métropolitains. Nous proposons dans ce rapport un plan multidimensionnel, qui permettrait de remédier aux faiblesses structurelles des territoires, de faire évoluer les représentations du territoire et de renforcer leurs potentialités.

**2 - Vous vous appuyez sur des exemples étrangers, notamment en Allemagne et en Italie, pour démontrer que les petites villes peuvent également s'intégrer dans le tissu économique. Comment y parvenir en France ?**

Dans le rapport « Rééquilibrer le développement de nos territoires », nous nous sommes intéressés à l'Allemagne et à l'Italie du Nord, qui fournissent des exemples d'intégration harmonieuse entre métropoles et villes moyennes dans le tissu économique.

Lorsque l'on se rend en Italie, nous sommes frappés du nombre d'universités qui sont implantées en Lombardie. On y retrouve également beaucoup de villes dynamiques, organisées autour de spécialisations économiques, avec des entreprises qui travaillent en réseau et qui se sont positionnées sur le haut de gamme. En Allemagne, le tissu formé par les PME et ETI constitue une grande force du pays, et cette organisation a de nombreuses conséquences sur les politiques de développement territorial. Par exemple, 60 % du produit des licences 5G ont été utilisées pour équiper les territoires épars dans le pays.

En France, équiper en 5G les villes moyennes et les territoires épars constitue une opportunité unique pour répartir différemment l'activité économique sur le territoire. Cette technologie doit permettre de compenser une partie des faiblesses structurelles des territoires épars. Elle constitue un vecteur de croissance par la facilitation de l'installation d'entreprises sur l'ensemble du territoire national.

De façon plus générale, le développement du télétravail pendant la crise de la Covid-19 ouvre structurellement la voie à une réorganisation des pratiques de travail au sein des entreprises. Lorsque nous sortirons de cette crise sanitaire, les salariés alterneront plus qu'auparavant travail en présentiel et télétravail. Cette évolution à venir va permettre d'accroître la liberté d'installation des salariés, peut-être conduire à la redynamisation de certaines villes moyennes et certains territoires épars. C'est dans cette perspective que nous préconisons de développer les espaces de co-working et d'investir rapidement et massivement dans l'établissement d'un réseau 5G sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'aménagement du territoire, l'Italie du Nord et l'Allemagne ont en commun un aménagement du territoire qui favorise l'interconnexion entre divers centres de production plutôt qu'un aménagement en étoile autour du centre productif. Particulièrement, les réseaux autoroutiers et ferroviaires dans ces deux pays sont moins centralisés qu'en France, et favorisent ainsi les échanges productifs entre villes moyennes.

Fort de ces exemples, nous préconisons de bâtir un réseau ferroviaire rapide du quotidien pour une répartition plus équilibrée des lieux de vie et de production. Ces investissements, qui permettraient de renforcer les transports inter-villes moyennes, seraient peu coûteux, car ils ne nécessitent pas de construire de nouvelles voies contrairement aux TGV. C'est un atout pour une meilleure répartition de l'activité, en plus de crédibiliser les trajectoires de décarbonation du transport.

### 3- Concernant le Plan de relance, comment s'inscrire dans une logique de différenciation territoriale au profit des petites villes ?

D'abord, je souhaite rappeler que la France hors des métropoles représente 98 % de la superficie du territoire national et concentre 70 % de la population. Elle appelle donc une réponse d'envergure. Ensuite, il est nécessaire de garder à l'esprit que les villes moyennes et les territoires épars pourraient être durablement impactés par la crise multidimensionnelle que nous traversons. En effet, comme révélé à la suite de la crise de 2008, les entreprises de dimension modeste, plus présentes dans les territoires épars, sont plus susceptibles de faire faillite que les entreprises de plus grande taille, traditionnellement implantées dans les métropoles. Par ailleurs, la spécialisation sectorielle de certaines villes moyennes a pu se révéler comme une source de vulnérabilité. Ainsi, la chute du tourisme mondial et domestique aura des conséquences extrêmement importantes pour nombre de territoires dont le développement économique ne reposait que sur cela. La crise actuelle pourrait donc encore accroître cet écart entre métropoles et territoires épars.

Dans ce contexte, le choc économique et social né des conséquences de l'épidémie de Covid-19 doit nous pousser à réagir. Le Plan de relance fournit une rare occasion de mettre un terme à la trajectoire préoccupante des territoires épars et d'amorcer un rééquilibrage économique au profit de ces territoires, consubstantiel d'une plus grande cohésion nationale.

Seule une politique volontariste peut être à même de réussir ce rééquilibrage. Elle ne peut se réduire à l'impulsion d'une énième étape décentralisatrice, et doit plutôt s'inscrire dans

la perspective d'un renforcement durable et structurel de l'attractivité économique des territoires épars. Pour s'engager résolument sur la voie de la résorption des écarts d'activité économique et d'attractivité, la conviction que je porte avec l'Institut Montaigne est qu'il est nécessaire de coordonner un ensemble d'actions cohérentes et d'adopter, dès maintenant, un réflexe territorial.

### 4- Une de vos propositions phares, concernant une nouvelle baisse de la fiscalité économique des entreprises dans des territoires épars, ne risque-t-elle pas de décourager les élus locaux de se battre pour attirer de nouvelles entreprises au sein de leurs collectivités ? Cette proposition ne constitue-t-elle pas une atteinte supplémentaire à l'autonomie financière des collectivités territoriales ?

## « Le Plan de relance fournit une rare occasion d'amorcer un rééquilibrage économique au profit de ces territoires périphériques »

Dans le rapport, nous formulons plusieurs préconisations de nature fiscale, qui visent à renforcer la compétitivité des PME et ETI situées dans les territoires.

À court terme, la suppression totale de la CVAE, qui a remplacé la taxe professionnelle, pourrait être envisagée pour les PME et ETI situées dans ces territoires. Une telle initiative pourrait permettre de favoriser l'investissement des entreprises dans un contexte économique délétère. Nous proposons également que les PME et ETI puissent bénéficier d'un crédit d'impôt de modernisation technologique (CIMT). Le recours à la technologie peut en effet permettre de compenser l'éloignement géographique des entreprises, et donc dynamiser la création d'emploi et la production dans les territoires.

Nous nous sommes placés dans une logique économique. Nous devons aider des villes moyennes comme Moulins, Carpentras ou Angoulême à retrouver une vie économique dynamique. Nous faisons le constat que les petites villes et les villes moyennes meurent de la multiplication des politiques publiques redistributives ou de nature subventionnelle, qui ont depuis longtemps pris le pas sur une réelle stratégie de développement économique à l'échelle du territoire national.

Par exemple, le déclin des centres-villes ne pourra pas être enrayeré uniquement sur la base d'un soutien artificiel des commerçants par des fonds publics. Il est acquis, depuis l'expression du mouvement des gilets jaunes, qu'une politique de compensation par la seule redistribution ne permet pas d'endiguer ce sentiment de désespérance qui ne fait que croître au sein des territoires.

La première source de vitalité d'une ville est l'activité économique qui s'y déploie. Celle-ci induit une demande quotidienne - qu'elle soit culturelle, sportive ou autre - des salariés et des entreprises qui y travaillent, ainsi que des habitants qui y vivent. Le développement des territoires suppose donc un projet tout entier orienté vers l'attractivité, notamment des entreprises, les collectivités ne pouvant à elles-seules soutenir la demande. ■

**70% de la population française**

**vit hors des métropoles qui ne représentent que 2% de la superficie du territoire national**





## PROJET DE LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE : DES AVANCÉES EN DEMI-TEINTE À L'ASSEMBLÉE

L'examen du projet de loi climat et résilience s'est terminé mi-avril à l'Assemblée nationale. Le Sénat devrait commencer à se pencher sur le texte à partir de début juin. Les amendements adoptés n'ont pas changé l'esprit général du texte mais ont apporté quelques évolutions à noter pour les territoires. Pour rappel, le texte contenait 69 articles à l'origine et en contient plus de 200 aujourd'hui regroupés en 7 titres et non plus en 6.

Sur le thème consommer et nourrir, les députés ont modifié les dispositifs liés au pouvoir de police de publicité des Maires et ont fait évoluer les obligations de la restauration collective. Comme le demandait l'APVF, des amendements prévoient la création d'une conférence des Maires de l'EPCI quand le pouvoir de police de publicité est transmis à l'intercommunalité mais aussi des compensations en cas de transfert de la compétence à la commune. L'élargissement du pouvoir de police de publicité des Maires a néanmoins été amoindri par les députés qui l'ont limité aux seules publicités et enseignes lumineuses, qui ont l'impact le plus fort à la fois en termes de pollution et de nuisance visuelles, de dégradation du cadre de vie et de consommation énergétique. L'autorisation préalable est également supprimée pour les publicités et enseignes lumineuses à l'intérieur des vitrines.

Sur le volet produire/travailler et plus particulièrement sur la prise en compte des critères environnementaux dans la commande publique, les députés ont soumis les concessions à ces nouvelles obligations comme le réclamait l'APVF.

Sur la question des déplacements, l'Assemblée n'a apporté presque aucune modification aux dispositions relatives aux parkings relais. L'APVF a donc porté en vain la mise en place de mesures de compensation pour les éventuels coûts supplémentaires pour la commune accueillante. Les députés

ont quand même rappelé la nécessité d'accompagner les secteurs impactés par la fin du remboursement partiel de TICPE comme le réclamait l'APVF. L'Assemblée a également accéléré le rythme de verdissement des flottes des collectivités et de l'Etat.

Sur le volet se loger, l'idée de rénovation globale défendue par l'APVF a été retenue par les députés et de la souplesse a été rajoutée sur l'échelon et le format du service public de la performance énergétique de l'habitat. L'Assemblée a également ajouté des dispositions sur le ravalement de façade qui permettent à tous les Maires d'instituer des périmètres de ravalement obligatoires sur le territoire de leur commune. Les députés n'ont néanmoins toujours pas apporté des garanties suffisantes aux élus locaux sur la territorialisation de la lutte contre l'artificialisation des sols ou la limitation de la création des nouvelles surfaces commerciales, et notamment d'entrepôts de e-commerce. Sur la question de l'artificialisation, le projet de loi prévoit la création de contrats de sobriété foncière visant à mettre en œuvre le projet global de territoire pour lutter contre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et contre l'artificialisation des sols, pour favoriser le recyclage urbain et pour concrétiser la trame verte et bleue, les continuités écologiques et la nature en ville. Le texte introduit également un nouvel article pour réguler l'hyperfréquentation en dotant le maire - ou le préfet lorsque la mesure excède le territoire d'une seule commune, après avis des maires des communes concernées - de nouveaux moyens d'action.

Sur la partie protection de l'environnement, il n'y a pas eu d'évolution notable.

Le Sénat va donc être un moment crucial pour renforcer les dispositifs relatifs aux territoires et répondre véritablement au défi écologique.

## LES ÉLUS DES PETITES VILLES DOIVENT ÊTRE PLACÉS AU CŒUR DES CRTE

Suite à l'achèvement de la période d'élaboration des périmètres des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les préfets doivent, en concertation avec les élus et acteurs locaux, arrêter le 30 juin 2021 un projet de territoire ainsi que la stratégie et les priorités d'action pour y parvenir. L'ensemble du territoire devra être couvert par des CRTE.

Depuis le début, l'APVF a salué cette initiative à vocation simplificatrice tout en rappelant bien les conditions de réussite de ce nouveau dispositif. D'une part, les élus locaux doivent être placés au cœur de ce nouveau contrat. Même si l'échelon retenu est intercommunal, l'échelon communal, au plus proche des citoyens, ne doit pas être effacé. D'autre part, les CRTE doivent pouvoir s'adapter à chaque territoire et à ses enjeux spécifiques. Le cousu main mis en œuvre dans le programme petites villes de demain doit se retrouver dans les CRTE. Un cousu main sur les enjeux abordés mais

aussi sur la vitesse de déploiement. Les CRTE, qui sont un des outils de la relance, doivent rapidement se déployer mais ne doivent pas pour autant laisser au bord de la route les territoires qui ne sont pas prêts. Enfin, il est essentiel que les projets retenus et accompagnés soient bien des projets favorables à l'environnement. Cet accompagnement doit être humain et technique mais aussi financier.

L'APVF est très mobilisée. Elle a participé, le mardi 27 avril 2021, au 1er Comité de pilotage des Contrats de relance et de transition écologique en présence de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires. Pour répondre au besoin de visibilité des élus des petites villes, elle a organisé un Webinaire, le jeudi 29 avril, sur la place des petites villes dans les CRTE.



## PLATEFORME LOCALES DE E-COMMERCE : L'APVF ORIENTE LES PETITES VILLES VIA DES WEBINAIRES

L'APVF a organisé ces derniers mois une série de trois webinaires sur les plateformes locales de e-commerce qui ont réuni plusieurs centaines d'élus à chaque fois. Le premier a porté sur la création des plateformes, le 2e a porté sur son animation et le dernier a abordé les enjeux juridiques en la matière. A chaque fois, des élus locaux, mais aussi des experts et des représentants de l'État ont pu apporter leur éclairage sous le contrôle de Pierre Jarlier, Président d'Honneur de l'APVF et modérateur des webinaires. Au-delà du partage d'expérience, trois enseignements principaux ont pu être tirés de ces conférences numériques.

Premier enseignement, la création de ces plateformes est bien souvent du ressort de la

collectivité, commune ou EPCI. Les élus locaux sont une nouvelle fois les catalyseurs des changements.

Deuxième enseignement, l'animation est tout aussi essentielle que la création. Après avoir créé la plateforme, les élus locaux doivent également l'animer avec l'appui des associations de commerçants. Ces dernières ont vocation à prendre le relais à terme.

Enfin, troisième enseignement, le commerce physique et numérique sont complémentaires et non opposés. Les commerces en ligne est un passage obligé pour nos centres villes s'ils souhaitent faire face à la concurrence des grandes plateformes et survivre.

Pour y arriver, les collectivités peuvent compter sur l'aide de l'ANCT ou de la Banque des Territoires qui soutient à hauteur de 20 mille euros la création d'une plateforme locale de e-commerce. L'APVF a quant elle prévu de sortir dans les mois qui arrivent un Vade-mecum pour éclairer les élus dans cette transformation essentielle mais difficile à mettre en œuvre.



## LA FRANCE A SOUMIS SON PLAN DE RELANCE NATIONAL À BRUXELLES

Après avoir été auditionnés par l'Assemblée nationale, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, et le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, ont présenté le détail du plan de relance français à la Commission européenne, ce mercredi 28 avril. Cette étape est fondamentale car elle permettra à la France, si le Plan national est approuvé par Bruxelles, de percevoir plus de 40 milliards d'euros d'aides européennes, qui doivent contribuer au financement de la relance française.

Cette somme représente en effet 40% des 100 milliards prévus par France Relance, qui a commencé à être déployé à la fin de l'année 2020. Pour être validé à Bruxelles, le « plan de relance », comme celui

des autres Etats-membres, doit satisfaire plusieurs conditions : au moins 37% d'investissements pour la transition écologique et 20% dans le numérique, mais également des engagements sur des réformes de longue date réclamées par la Commission.

Globalement, le Plan France relance ne pose pas de difficultés sur les aspects environnementaux et numériques, avec notamment un tiers des dépenses axé sur la transition écologique pour la rénovation des logements, la mobilité propre (trains, véhicules électriques) ou encore l'hydrogène. Sur les réformes demandées, la France a mis en avant celle de l'assurance chômage, qui entrera en vigueur au premier juillet ou les mesures de simplification pour les entreprises et l'administration, mises en place depuis 2017..

Une fois le plan national reçu, l'exécutif européen aura deux mois pour homologuer le projet, soumis ensuite au Conseil européen, avant un déblocage des sommes prévues par le Fonds de relance de l'UE de 750Mds€.





Dans un arrêt du 30 mars 2021 (n°446461), le Conseil d'État a précisé les conditions dans lesquelles une convocation non dématérialisée des conseillers municipaux était régulière.

## DÉLIVRÉE DANS LES DÉLAIS, UNE CONVOCATION EN MAINS PROPRES EST LÉGALE

En juillet 2020, le conseil municipal de la commune du Tampon à La Réunion s'est réuni pour élire quatre adjoints de quartier. Une requérante se plaignait que les convocations des conseillers municipaux avaient été remises en mains propres et non pas de manière dématérialisée. Sa protestation contre l'élection a été rejetée par le tribunal administratif de La Réunion le 12 octobre 2020 puis le Conseil d'État a été saisi.

**Le risque d'annulation des délibérations en cas de non-respect des conditions de convocation prévues par le code général des collectivités territoriales**

Pour rappel, depuis la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales dispose que toute convocation au conseil municipal doit être « transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse ». Vu cette rédaction, il était possible de considérer que la convocation ne peut pas être légalement adressée en version papier aux conseillers municipaux s'ils n'ont pas demandé qu'elle le soit.

L'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales précise que, pour l'élection du maire ou des adjoints, la convocation doit contenir une mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé mais, pour le reste, elle est réalisée dans les mêmes formes et délais qu'une convocation de droit commun.

La méconnaissance de ces règles de convocation est, en principe, de nature à entacher d'illégalité les délibérations prises par le conseil municipal au cours de la séance, même lorsque les conseillers municipaux concernés ont été présents ou représentés lors de la séance.

**L'absence de nocivité de la convocation parvenue dans les délais**

Pourtant, dans sa décision du 30 mars 2021, le Conseil d'État précise que l'illégalité de la délibération résultant d'une convocation non dématérialisée n'est pas encourue lorsqu'il « est établi que les convocations irrégulièrement

adressées ou distribuées sont effectivement parvenues à leurs destinataires cinq jours francs au moins avant le jour de la réunion ».

En l'espèce, le Conseil d'État constate que les convocations au conseil municipal de la commune de Tampon ont été remises à l'ensemble des élus, en mains propres, par des agents de la police municipale et des agents municipaux et qu'elles sont parvenues à leurs destinataires cinq jours francs au moins avant le jour de cette séance.

L'absence de transmission dématérialisée des convocations effectivement reçues par les conseillers municipaux n'était donc pas de nature à entacher d'illégalité les opérations électorales en vue de l'élection des quatre adjoints de quartier de la commune.

Cette décision constitue donc un précédent précieux pour les communes, qui seraient prises en faute sur ce point ou qui seraient confrontées à une panne informatique de grande ampleur.

En tout état de cause, le maire qui souhaitera faire délivrer les convocations en mains propres plutôt que par voie électronique devra veiller à recueillir la preuve de la distribution de la convocation dans le délai légal. Pour cela il est indispensable que les convocations soient délivrées par des agents municipaux ou qu'un accusé-réception établisse la date de remise.

**Me Seymour BESSA**

Avocat

Cabinet Oppidum Avocats

### L'ESSENTIEL :

- La convocation transmise de manière non dématérialisée aux conseillers municipaux est régulière, même si les conseillers municipaux n'ont pas demandé qu'elle le soit, dès lors qu'il est établi qu'elle est parvenue dans les délais à tous les conseillers municipaux..



L'Association des Petites Villes de France a réalisé son enquête annuelle auprès des petites villes pour connaître leur situation financière à l'issue de la crise sanitaire et leur capacité à participer à la relance. Les résultats sont basés sur 145 réponses recueillies depuis fin février 2021.

## L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES PETITES VILLES A ÉTÉ PUBLIÉE

**Une résilience budgétaire inégale :** si globalement, les petites villes ont réussi, plutôt aisément, à absorber le choc de la crise et à aborder 2021 avec des finances locales saines, les résultats de l'enquête appellent à nuancer ce constat. La stabilité des recettes fiscales constatée en 2020 ne préjuge en rien les pertes inquiétantes de recettes tarifaires, de l'ordre de 34 %, non compensées par l'Etat. Les charges de fonctionnement ont diminué pour 56 % des petites villes. A l'inverse, elles ont augmenté pour un tiers d'entre-elles : hausse des dépenses d'hygiène et de sécurité sanitaire, subvention aux CCAS, hausse des dépenses de personnel (personnel extérieur; rémunération des non titulaires pour des prestations de renfort dans les écoles et les services périscolaires...). Si la majorité des petites villes a réalisé des économies en dépenses, pour un tiers d'entre elles, elles n'ont pas suffi à équilibrer les budgets en fonctionnement. A l'issue de l'année 2020, il y a autant de petites villes qui voient leur capacité d'autofinancement augmenter que baisser, imposant un soutien particulier destiné aux plus fragiles.

**Des dispositifs nationaux de soutien aux collectivités locales peu mobilisés :** l'APVF qui les avaient demandés constate qu'ils ont été très peu mobilisés par les petites villes. Qu'il s'agisse du dispositif d'étalement de charges exceptionnelles liées à la Covid-19 que de la faculté de basculer une partie des excédents d'investissement en fonctionnement, seulement 6 % d'entre elles les ont mis en œuvre en 2020. En revanche, concernant le dispositif de DSIL exceptionnelle, les petites villes n'ont pas été oubliées. Il ressort d'un premier suivi que sur 574 millions d'euros d'autorisations d'engagement en 2020, 179 millions d'euros sont ciblés sur les petites villes. En termes de projets, 1176 projets portés par les petites villes, sur un total de 3 357 projets, pourraient donc bien bénéficier de ce financement. Force est toutefois de constater que les petites villes d'Outre-mer sont moins dotées. Seules une vingtaine de petites villes ultramarines bénéficient des autorisations d'engagement de DSIL exceptionnelle en 2020, pour un montant de 1,9 millions d'euros, soit 1 % seulement des subventions fléchées sur l'ensemble des petites villes. Enfin, s'agissant du filet de sécurité, visant à compenser une partie des pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire, 6 % des petites villes (sur 13 % environ de petites villes éligibles) ont d'ores et déjà perçu leur acompte.

**Des perspectives 2021 moins alarmistes :** les recettes de fonctionnement sont stables pour 48 % des petites villes. Avec une dotation globale de fonctionnement stable pour 53 % des petites villes et des bases d'impositions stables

pour 51 % d'entre elles. A noter malgré tout que ces recettes baissent quand même pour 35 % des petites villes. Il ressort de l'enquête que la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation en 2021 ne pose pas de difficultés particulières à 53 % des petites villes. Les difficultés rencontrées par les 47 % restantes résultent principalement du manque de visibilité sur l'évolution des bases et sur le montant de la compensation. Contrairement à 2020, les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse pour une majorité de petites villes. En effet, les dépenses de fonctionnement augmentent pour 52 % des petites villes. Sans surprise, les surcoûts liés à la crise sanitaire se poursuivent en 2021 pour les deux tiers des petites villes (77%).

**Une reprise de l'investissement dans les petites villes conditionnée par une répartition équilibrée des crédits de la relance sur le territoire :** les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) ont baissé en 2020 pour les deux tiers des petites villes ayant répondu à notre enquête. Pour la moitié d'entre elles, cette contraction résulte de la crise sanitaire. Si les perspectives en 2021 sont plus optimistes pour 60 % des petites villes, la reprise de l'investissement dépendra, au-delà du mandat municipal qui commence, de leur capacité à mobiliser les crédits du plan de relance. Or, l'enquête démontre un défaut de perspective très préoccupant face au besoin de démarrage rapide des projets d'investissement. Les chiffres sont assez éloquentes : 39 % des petites villes estiment que les mesures du plan de relance sont insuffisantes pour accompagner la relance dans les territoires ; les modalités de territorialisation du plan de relance manquent de clarté pour 53 % des petites villes ; la méthode contractuelle des CRTE manque de pertinence pour 32 % des petites villes ; dans le cadre de l'élaboration des périmètres des CRTE, plus de 50 % des petites villes estiment que la concertation avec l'Etat et les préfectures a été insuffisante ou inexistante.

**Des propositions pour améliorer les dispositifs DSIL et DETR :** concernant plus précisément les dispositifs de soutien à l'investissement de droit commun, les petites villes appellent à plus de souplesse dans la procédure et de transparence dans l'attribution des crédits, notamment une communication plus en amont des critères d'attribution, un allongement des délais de dépôt des dossiers de candidature, une communication plus rapide du montant des attributions et, enfin, un renforcement de l'échelon départemental dans le pilotage des dispositifs. L'APVF s'est fait le relai de ses propositions aux Ministères concernés.

PARLONS  
TECH  
NI  
QUE



AVRIL/MAI 2021 #236

11

tribune  
PETITES  
VILLES

# VOUS ÊTES LES BIENVENUS À L'APVF, REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous sur  
[www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)



APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – [www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)

 Association des Petites Villes de France –  @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Sacha Bentolila, Seymour Bessa, Emma Chenillat, Pierre Losseroy

Conception, réalisation A2G Com – Mise en page : Nathalie Picard – Impression : Imprimerie de l'étoile. N° de commission : 1118G86803 – Abonnement : 30,63 €

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – GROUPE FDJ – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – GESTES PROPRES – CLEAR CHANNEL – LE GROUPE GROUPAMA – HEINENKEN – CEREMA – GROUPE CASINO – AFL – GREEN YELLOW